



Perte de documents des conseils svp

Par **padbol**, le **04/04/2018 à 02:02**

bonjour

quel recours que l'on peut avoir par etourderie j'ai laisse mes effets perso. dans un des sacs que je devais balancer en decheterie -

en partant - a mi chemin je me suis rendue compte et lorsque je l'ai signale à un agent oh il avait pas d'etat d'ame - le premier s'est mis à chercher mais son superieur l'a fait remonte et le second a fait un semblant de chercher et me dit allez donc voir la mairie - comme si la mairie pouvait me rendre mes effets perso.
dans sa determination il est remonte il a tout compresse -

je presume que si c'etait lui meme il aurait tout fait pour le retrouver -

Par **morobar**, le **04/04/2018 à 10:00**

Bjr,

Vous évoquez des recours, c'est à dire des poursuites judiciaires.

Le seul fautif, c'est vous. Il est possible de se confesser, mais pas de porter plainte contre soi-même.

Il faut se rendre au commissariat/gendarmerie le plus proche et faire une déclaration de perte. Avec le récépissé il est possible de procéder à la refection des papiers comme CNI, permis de conduire, carte vitale...